



Le 4 mai 2021

Présents pour l'administration : Christine AVELIN (Directrice générale), Jean-François KUNTGEN (Secrétaire général), Philippe LE FAUCHEUR (Chef du SRH), Williams CAMPOS SUAREZ (Adjoint au chef du SRH), Anne JOSEAU (Cheffe du service Arborial)

Autres : Lucilia MASSON (cheffe de service « inspection générale et appui aux régions »), Edgar GUINEL (responsable du dialogue sociale), FO, CFDT, CGT, FSU

Présentes pour l'Alliance du Trèfle : Catherine ERNOULT-TOMASSO et Christine KLICH

Présentation du cadre de gestion de 2019 des contractuels

Le cadre de gestion de 2019 concernant les contractuels de catégorie « A » a été profondément modifié pour y inclure les catégories « B » et « C ». Les grands changements sont la possibilité d'être en CDI dès le premier recrutement et la portabilité du CDI vers d'autres structures de la fonction publique, et une indemnité de fin de contrat (si le contrat est de moins 1 an et si la rémunération est inférieure à 2 SMIC).

Les organisations syndicales ont été sollicitées pour donner leurs avis. **L'Alliance du Trèfle s'est abstenue car le recrutement de titulaires doit rester la norme.**

L'administration précise que le recrutement des contractuels ne s'effectue que s'il n'y a pas de candidats titulaires sur le poste ouvert.

Les mutuelles complémentaires santé et prévoyance

L'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 amènera les employeurs publics à financer au moins 50% du coût des mutuelles. Ce taux de 50% sera atteint progressivement au plus tard en 2026.

En 2022, une prise en charge de 15 € (25% d'une base de coût à 60 €) sera versée à tous les agents, quelques soient leurs statuts ou leurs mutuelles actuelles.

L'employeur devra également participer aux contrats de prévoyance.

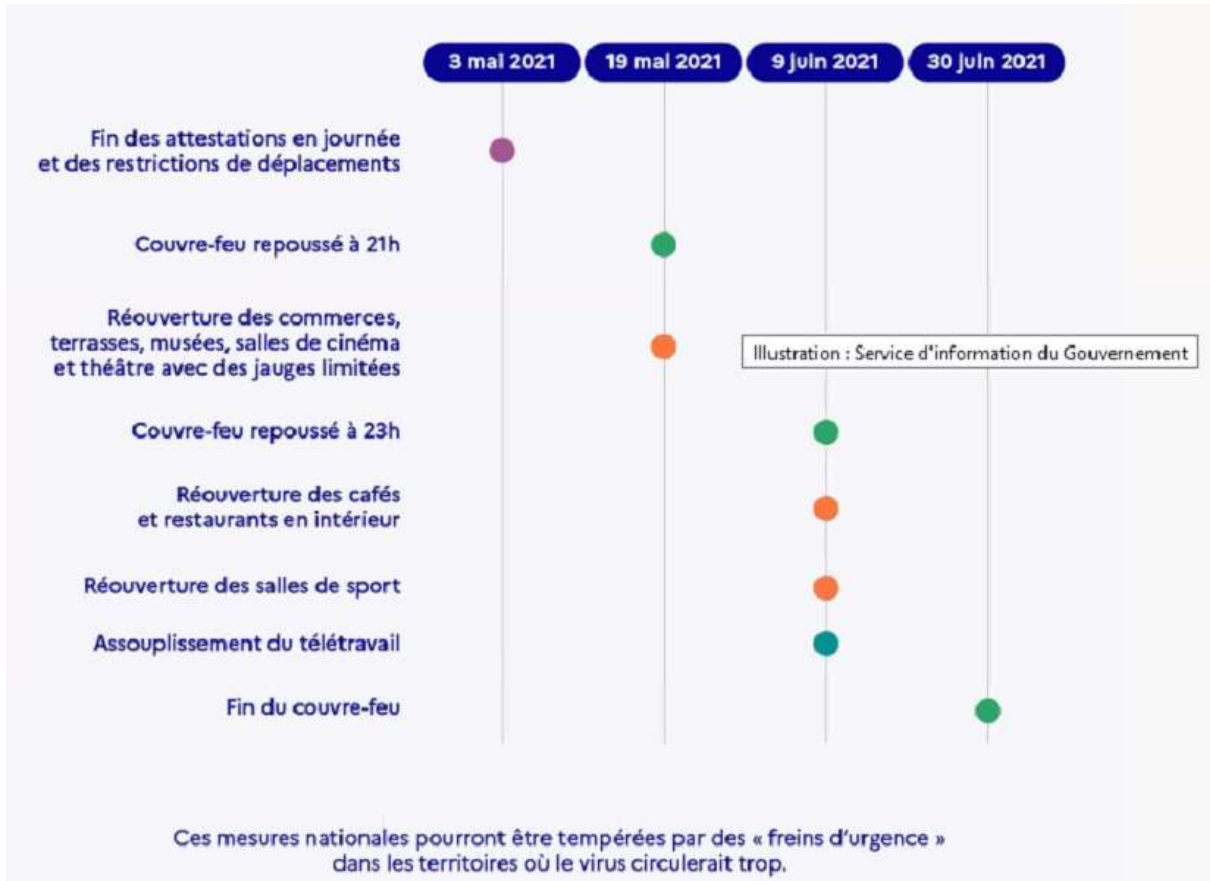
À terme de mettre en place des contrats collectifs à adhésion obligatoire.

L'Alliance du Trèfle reste attentive aux augmentations des tarifs des mutuelles référencées. Concernant les contrats collectifs à adhésion obligatoire, l'Alliance du Trèfle sera vigilante afin que la formule obligatoire ne soit pas la moins protectrice.



Actualité sur la crise sanitaire liée au coronavirus (covid-19) et à l'organisation du travail au sein de FranceAgriMer

Le gouvernement a mis à la disposition de la population un graphique simplifié du déconfinement.



A FranceAgriMer le protocole de déconfinement de juin 2020 sera remis à jour.

Le maintien des gestes barrières pour les agents devra toujours être appliqué, qu'ils soient ou non vaccinés.

Christine KLICH et Marie-Anne DESTEFANIS assisteront à la prochaine réunion d'échange sur la crise sanitaire du 3 juin 2021

L'action sociale interministérielle

FranceAgriMer réfléchit à une adhésion à l'action sociale interministérielle. Cela ne concernerait que les actions qui ne sont pas actuellement du domaine du CAS HORIZON



CTE SPECIAL REGION

Situation immobilière

Un état des implantations actuelles et futures des services territoriaux a été présenté.

10 Services territoriaux vont être impactés par les changements d'implantation : Lyon, Besançon, Metz, Amiens, Lille, Cachan, Rouen, Bordeaux, Toulouse et Avignon qui vont rejoindre les Cités Administratives. Les dates de déménagements ne sont pas encore définitives, en raison de travaux de réhabilitations des locaux. Un certain nombre de points noirs reste à discuter (parkings, transports collectifs à mettre en place, m² par agents, entreposage des archives).

Tous ces changements d'implantations sont le résultat des moyens d'actions donnés aux préfets dans le cadre de la politique immobilière de l'état.

L'administration de FranceAgriMer déplore que certaines informations lui parviennent par les agents et/ou les organisations syndicales comme cela fut le cas pour l'intégration de Bordeaux à la cité administrative.

L'Alliance du Trèfle reste vigilante. Un déménagement occasionne toujours du stress pour les agents. Si vous êtes impactés par ces changements ou si vous en avez connaissance, n'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques et/ou inquiétudes.

Avenir de la politique de contrôle sur place

Bois et plants : Après une année de transition, 2021 est l'année de la mise en place de la réorganisation. Il y a deux niveaux de contrôles : le premier est effectué par les opérateurs autorisés en février-mars qui effectuent les examens de leurs vignes. Le deuxième niveau est effectué par FranceAgriMer qui lance aussi les analyses si nécessaires. Après l'estimation des contrôles effectués par les Services Territoriaux, il s'avère que dans certaines régions, le nombre de contrôleurs est insuffisant et il devra être faire appel aux contrôleurs d'autres régions.

PCM (Pesée, Classement, Marquage) : le programme de 2021 est une reconduction de 2020. Suite aux clusters du printemps dans les abattoirs, les contrôles s'effectuent à distance. 1/3 des contrôles a été effectué (taux normal à cette date)

Un groupe de travail travaille sur les perspectives de la PCM.

FEAGA : Les contrôles sur place ont été maintenus car les contrôles à distance peuvent être lourds administrativement pour les opérateurs et les contrôleurs (scan de tous les justificatifs). Si des opérateurs ne pouvaient respecter les consignes sanitaires, les contrôleurs pouvaient refuser le contrôle sur place afin de ne pas se mettre en danger. Un nouveau règlement européen concernant des allègements sur les contrôles devrait paraître dans les prochaines semaines.



Véhicules de service / assurance

Le parc des véhicules de services à FranceAgriMer est de 162. Deux régions, détiennent 45% du parc 16% du parc sont des hybrides, il n'y a plus de véhicule diesel.

Un guide des procédures : « guide pratique de l'entretien des véhicules » et « Assurance des véhicules » est téléchargeable sur l'intranet de FranceAgriMer régions :

http://portailintranet.franceagrimer.fr/Pages/Regions_NotesDecisions.aspx

Si lors d'une location d'un véhicule, suite à un dépannage, une empreinte de la carte bleue (au titre de la caution) est demandée au contrôleur, ce dernier doit contacter le service Arborial. En effet dans le cadre d'un marché de l'État, aucune empreinte ne doit être demandée. Certains loueurs n'ont pas encore intégrés cette particularité.

La gestion du parc automobile de FranceAgriMer sera impactée dans les années à venir, suite à la circulaire du 13 novembre 2020 relative à la gestion des mobilités pour l'Etat. Cette circulaire s'inscrit dans la continuité de la loi de la transition énergétique.

Restauration collective en régions

Le prix moyen du repas (participation de l'employeur comprise) est de 9,64 € en 2021 (9,50 € en 2020), la participation de l'employeur est de 4,24 € en 2021 (3,24 € en 2020).

Le reste à charge du repas pour un indice bas est de 4,10 € en 2021 (4,90 € en 2020). Le reste à charge pour un indice haut est de 5,60 € en 2021 (6,50 € en 2020).

Ces chiffres concernent une moyenne sur l'ensemble des régions.

Vos représentants :

- ✓ Catherine ERNOULT-TOMASSO 01 73 30 31 18
- ✓ Christine KLICH 01 73 30 21 18

catherine.tomasso@franceagrimer.fr

christine.klich@franceagrimer.fr



COMITE TECHNIQUE du 4 mai 2021

Alliance du TREFLE

Unis pour votre avenir
mais aussi votre avenir

CFTC
CLIC

EPA-CGC
EPY-CGC

SNISPV
211747